

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2001

PRESENTS :

Tous les membres en exercice sauf Mme Gaëlle DEREGNAUCOURT

1°) CREATION d'UN "EMPLOI-JEUNE" :

Accord de principe pour l'embauche d'un "emploi-jeune"

Embauche pour 5 ans - coût annuel 135 000 frs - Participation de l'Etat : 98 000 frs

Activités innovantes et obligation de professionnalisation - Définir le profil de l'emploi.

Mr le Maire - MM.Lerouge-Laude-Wiart et Mme Cattiaux sont chargés de l'établissement de ce profil.

2°) RENOVATION DU PRESBYTERE : ETUDES PREALABLES.

Compte-rendu de Mr le Maire suite à divers entretiens avec divers organismes (PdCalais Habitat)

* étude de rentabilité

* bail à réhabilitation, ce qui permet la rénovation complète du bâtiment et la création de logements.

* à l'issue, remise à disposition du logement à la commune.

Dans ce cadre là, la participation financière de la commune est nulle.

3°) AIRE DE JEUX :

Exposé de Mme Brancart sur différentes consultations :

* jeux pour enfants de 3 à 12 ans

* coût : jeux 40 000 F - avec pose 120 000 à 140 000 F

* subventions : < CAF : 10 000 F ou prêt sur l'ensemble à 0 %

< Conseil Général : 25 % uniquement sur la pose

< Subvention parlementaire : 50 % sur l'ensemble

La question du cumul des subventions reste posée.

* avis favorable du conseil qui réservera un budget correspondant aux besoins.

et qui désigne la Place de l'Abbaye pour l'implantation des jeux.

4°) CREATION DE L'AGENDA 2002

Le Maire informe l'assemblée de sa rencontre avec la Société "Média Diffusion Conseil" qui propose la création d'un agenda communal pour 2002. Le financement de cet agenda sera assuré par des emplacements publicitaires des commerçants, artisans de la commune et autres.

Cet agenda comprendra une partie réservée à la commune : éditorial du Maire, Présentation des vœux, organigramme du Conseil Municipal, adresses et téléphones des services municipaux, des services publics, de santé et d'urgence, la liste des associations, etc...)

L'édition de cet agenda sera effectuée tous les ans et la distribution assurée par la Commune dans chaque foyer.

5°) STAGE SPORTIF du 6 au 10 AOUT 2001 :

L'assemblée décide de prendre en charge 150 frs des frais de stage pour les enfants non-adhérents

l'Association Sports et Loisirs et demeurant à Bourlon.

6°) DEPOTS DES GRAVATS :

Devant la prolifération des dépôts sauvages, une réglementation sera mise en place. Seuls les dépôts de matériaux inertes (briques, pierres, terres ...) seront autorisés aux heures d'ouverture correspondant à celles de la déchetterie verte. Tout dépôt devra faire l'objet d'un accord des services communaux. Tous les autres dépôts seront strictement interdits et sanctionnés selon les dispositions énoncées dans l'arrêté municipal correspondant.

7°) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- * Redevance d'enlèvement des déchets ménagers : suite aux propositions du bureau de la Communauté de Communes, il y aurait modification du mode de calcul de cette redevance, ce qui aboutirait à une redevance de 420 à 1 030 F de 1 à 7 personnes
Forfait par foyer : 260 F - Résidence secondaire et local commercial : 300 F - Camping : 200 F
- * Forains : don de 750 F pour le CCAS (suite à une demande de M. le Maire)
- * Centre aéré : information sur les difficultés, que rencontre l'IFAC, pour le recrutement de moniteurs
- * mise en service du gaz : Gaz de France se refuse à fournir une date précise
- * personnel communal : journée supplémentaire de congé à l'occasion de la fête communale. Le rétablissement de cette journée, pour les années à venir, fera l'objet d'une décision ultérieure.
- * information sur la journée "armée-jeunesse" du 21 juillet prochain
- * projet d'aménagement Place des Anciens Combattants : suite aux réponses des riverains il semble utile de les réunir afin de débattre de ce projet.
- * Création d'un registre, qui sera déposé en Mairie, destiné aux administrés qui pourront y exposer leurs idées, critiques, propositions, etc....
- * prochaines réunions :
 - < conseil municipal : le 13 septembre à 20 h 15
 - < C.C.A.S. le 7 septembre à 20 h 00

BOURLON le 25 Juin 2001
le MAIRE
Jean-Luc BOYER>